

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

22 SEPTEMBRE 2016

Le projet d'aménagement de l'autoroute A10 entre Poitiers (Vienne) et Veigné (Indre-et-Loire) est aujourd'hui soumis au public.

LA CONCERTATION PUBLIQUE RÉGLEMENTAIRE SE DÉROULERA DU LUNDI 26 SEPTEMBRE AU SAMEDI 22 OCTOBRE 2016.

Prévue par l'article L103-2 du code de l'urbanisme, elle offre aux habitants des 27 communes concernées par le projet, ainsi qu'aux usagers réguliers et ponctuels de l'autoroute, aux acteurs économiques et au monde associatif, un temps d'information et d'expression ouvert et constructif. Que chacun donne son avis !

| LE PROJET DANS SES GRANDES LIGNES

À l'occasion de la concertation réglementaire, VINCI Autoroutes présentera à toutes les parties prenantes le projet d'aménagement à 2x3 voies de l'autoroute A10 entre Poitiers et Veigné. Celui-ci poursuit plusieurs objectifs.

- ➔ **Plus de fluidité et plus de confort** aux usagers de l'autoroute : la création d'une 3^{ème} voie de circulation dans chaque sens, entre la bifurcation de l'autoroute A10 avec l'A85 au niveau de Veigné jusqu'à la sortie Poitiers sud.
- ➔ Une plus grande attractivité des territoires desservis par l'autoroute via la modernisation de cet axe stratégique, qui relie le nord et le sud de l'Europe.
- ➔ **Le développement** à moyen et long terme, de l'activité économique et touristique des deux départements traversés par l'autoroute.

Pour toutes ces raisons, cette opération est inscrite au Plan de relance autoroutier, validé en 2015 par la Commission européenne.

| COMMENT PARTICIPER ?

Pour toucher le plus grand nombre de personnes, différents supports de communication seront disponibles pendant toute la durée de la concertation réglementaire :

- ➔ **les 27 mairies des communes concernées** par le projet mettront à la disposition du public le dossier de concertation du projet et une plaquette. Un panneau d'information sera par ailleurs présent sur l'ensemble de ces sites ;
- ➔ **une exposition itinérante** avec une borne interactive sera proposée dans 12 villes des 2 départements (cf. page 2). L'équipe de VINCI Autoroutes assurera également des permanences dans ces 12 lieux pour échanger avec le public.

Lieux d'exposition	Semaine 1 du 26 sept. au 1 ^{er} oct.	Semaine 2 du 3 oct. au 8 oct.	Semaine 3 du 10 oct. au 15 oct.	Semaine 4 du 17 oct. au 22 oct.	Permanences de VINCI Autoroutes** dates et heures
Mairie de Veigné (37)					30 sept. 09h30 à 12h00
Mairie de Sorigny* (37)					07 oct. 09h00 à 12h00
Mairie de Saint-Epain (37)					15 oct. 09h00 à 12h00
Mairie de Sainte-Maure-de-Touraine* (37)					21 oct. 10h00 à 13h00
Mairie d'Antogny-le-Tillac* (37)					29 sept. 16h00 à 19h00
Mairie d'Antran (86)					03 oct. 13h30 à 16h30
Mairie de Châtellerault* (86)					12 oct. 10h00 à 13h00
Mairie de Naintré (86)					21 oct. 14h00 à 17h00
Mairie de Beaumont* (86)					30 sept. 14h30 à 17h30
Mairie de Jaunay-Clan* (86)					06 oct. 16h00 à 19h00
Mairie de Migné-Auxances* (86)					12 oct. 14h30 à 17h30
Mairie de Poitiers* (86)					19 oct. 14h00 à 17h00

(*) mairie fermée le samedi

(**) VINCI Autoroutes tiendra dans ces 12 communes des permanences pour répondre à vos questions.

- ➔ **une plateforme participative**, outil d'information intégrant des fonctionnalités permettant à chacun de réagir sur le projet, sera mise en ligne dès le 26 septembre 2016 à l'adresse suivante www.a10-poitiersveigne.fr
- ➔ **pour assurer le dialogue** entre le maître d'ouvrage et les citoyens, au-delà des temps de rencontre et du site Internet, il sera également possible pour tous, de s'exprimer par voie postale via une lettre T, ou par mail à l'adresse : A10-PoitiersVeigne@vinci-autoroutes.com ou pref-2x3voiesA10-poitiers-veigne@indre-et-loire.gouv.fr

UNE DÉMARCHE IMPLIQUANT EN AMONT LES ACTEURS DU TERRITOIRE

La phase de concertation réglementaire, qui s'ouvre aujourd'hui, fait suite à une période de concertation volontaire que VINCI Autoroutes a souhaitée mettre en œuvre dès le début de l'année 2016 pour associer le plus en amont possible les acteurs du territoire.

Élus des communes concernées par le projet, citoyens, responsables d'entreprises et d'associations locales, ils ont été nombreux à participer à cette démarche favorisant la co-construction et qui a fait émerger de façon collective et partagée quatre thèmes jugés incontournables dans le cadre du projet.

Ces quatre thématiques (voir encadré ci-dessous) sont aujourd'hui centrales dans le cadre de la concertation réglementaire. Tout a été mis en place pour que chacun puisse se saisir de ces sujets de manière à ce que le projet final réponde le plus possible aux attentes exprimées.

DONNEZ VOTRE AVIS !

Lors de la période de co-construction, préalable à la phase de concertation publique, les participants ont dégagé quatre thématiques à soumettre au public :



**COMMENT MAXIMISER
LES BÉNÉFICES
DE CE PROJET POUR
LE TERRITOIRE ?**



**COMMENT
MINIMISER
LES IMPACTS DU PROJET
D'AMÉNAGEMENT ?**



**COMMENT FAVORISER
LE TRAVAIL
ENVIRONNEMENTAL
LIÉ AU PROJET ?**



**COMMENT FAVORISER
LE DÉVELOPPEMENT
DES NOUVELLES
MOBILITÉS ?**

À RETENIR : LES PROCHAINES ÉCHÉANCES

À l'issue de la concertation réglementaire, un bilan restituera les échanges qui auront eu lieu avec le public et présentera les améliorations que la concertation aura permis d'apporter au projet. Ce bilan sera rendu public d'ici à la fin de l'année. Le projet sera ensuite soumis à une enquête publique, courant 2017, en vue de la déclaration d'utilité publique prévue en 2018.

Après 5 années de travaux, une première mise en service concernera, en 2023, le secteur de l'autoroute A10 compris entre Sainte-Maure-de-Touraine et Veigné.



93

**KILOMÈTRES D'ÉTUDES ET DE CONCERTATION
ENTRE POITIERS ET VEIGNÉ**

24

**KILOMÈTRES DE CHANTIER
entre Sainte-Maure-de-Touraine et Veigné**



ENVIRON **20%** DE POIDS LOURDS

5

ANS
DE TRAVAUX,
SOIT UNE MISE EN SERVICE
PRÉVUE EN 2023
*Sous réserve de la déclaration
d'utilité publique en 2018*

CONTACT PRESSE : Sylvie MARTY - 06.17.56.93.60 ou sylvie.marty@vinci-autoroutes.com

À propos de VINCI Autoroutes

Premier opérateur d'autoroutes en concession en Europe, VINCI Autoroutes accueille chaque jour plus de 2 millions de clients sur les réseaux de ses quatre sociétés concessionnaires : ASF, Cofiroute, Escota et Arcour. VINCI Autoroutes est partenaire dans la durée de l'Etat concédant, au service des politiques d'aménagement du territoire et pour satisfaire les besoins de mobilité de ses clients. Chiffres clés : Réseau de 4 398 km d'autoroutes – 189 aires de services – 268 aires de repos – 322 gares de péage.

Retrouvez toutes les informations sur : Radio VINCI Autoroutes (107.7), www.vinci-autoroutes.com, facebook.com/VINCIAutoroutes, Twitter @VINCIAutoroutes, www.fondation.vinci-autoroutes.com, ou par téléphone au 3605, 24h/24 et 7j/7 (service gratuit + prix d'appel)